



ATHLETISME

AU-DELÀ DU SPORT !



RÈGLEMENT COURSE PÉDESTRE LA CABRO D'OR - 12 OCTOBRE 2025

1. LES COURSES :

- 15 km (barrière horaire au 10km à 11h30)
- 10 km (distance ouverte aux U18 / Cadets et au-delà),
- Cabriessienne 6,5 Km (distance ouverte aux U18 / Cadets et au-delà)
- 5 km (distance ouverte aux U16 / Minimes et au-delà).

Les distances 15, 10 et 5km sont labellisées FFA (label Bronze), avec jury officiel et qualificatives pour les championnats de France. Chronométrage assuré par le jury officiel et par Sportips.

Départs et arrivées au complexe sportif Raymond Martin.

2. HORAIRES : le dimanche 12 octobre 2025

- 7h30 : ouverture des inscriptions / remise des dossards
- 9h00 : FERMETURE des routes (2km de marche)
- 9h30 : départ du 5 km
- 10h10 : départ du 15 km
- 10h20 : départ du 10 km
- 10h30 : départ du 6.5 km CABRIESSIENNE
- 11h00 : remise des récompenses

3. **INSCRIPTIONS** : Par internet : <https://sportips.fr/inscription/CABRO25/> ou sur place au complexe sportif Raymond Martin samedi 11 octobre 2025 de 15h à 19h et dimanche 12 octobre de 7h30 à 8h30. Dans la limite des places disponibles. Attention fermeture des routes à 9h00 le jour de la course. Une partie du montant des inscriptions de la CABRIESSIENNE sera reversée à une association dans le cadre d'Octobre rose, ainsi que les dons des entreprises et particuliers. La course est ouverte aux athlètes en fauteuil.

4. **LICENCE ET PPS** : Pour les personnes majeures de toutes nationalités, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
ou
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa [plateforme dédiée](#). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation donc à partir du 12 JUILLET 2025 ;
- Les licences d'une autre fédération ne sont pas acceptées.

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, la participation à est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
ou
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale.
- Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois (après le 12 mars 2025).



ATHLETISME

AU-DELÀ DU SPORT !



5. **RETRAIT DES DOSSARD** : Au complexe sportif Raymond Martin samedi 11 octobre 2025 de 15h à 19h ou dimanche 12 octobre 2025 de 7h30 jusqu'à 45 minutes avant le départ de la course. Attention fermeture des routes à 9h00 le jour de la course.
6. **SERVICES** : Des sanitaires, douches, vestiaires, consignes gardées et parking sont prévus sur place pour les participants.
7. **RAVITAILLEMENTS** : tous les 5kms et à l'arrivée.
8. **ASSURANCE** : L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat ou futur.
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
9. **LES CONCURRENTS** sont tenus de respecter le tracé et les consignes des autorités (les services de police et l'organisation). Aucun accompagnateur n'est autorisé sur les parcours
10. **PORT DU DOSSARD** : Le dossard doit être porté de façon à être entièrement visible. Le port du dossard fixé sur la poitrine est obligatoire (fixé par 4 épingles ou par tout autre moyen), conformément à la réglementation des manifestations running 2025 éditée par la FFA.
Il est interdit de participer à la course sans dossard. Le dossard est nominatif : il est interdit de participer à la course avec le dossard d'une autre personne.
11. **SÉCURITÉ** : Un service de sécurité est assuré tout au long du parcours, la surveillance médicale est assurée par la Croix Blanche.
12. **CLASSEMENT** : Pour les 5km, 10km et 15km, un classement général et par catégorie sera établi. Il n'y aura pas de cumul de récompenses. Récompense remise aux 3 premiers Hommes et Femmes au scratch. Une médaille sera attribuée aux premiers de chaque catégorie.
Pour la Cabriessienne, une médaille sera attribuée aux 3 premières féminines de la course.
Pour les Challenges entreprise dans le cadre d'**Octobre Rose** : décompte de points en fonction du classement et du nombre de participants. Le 10e dossard est offert.
Pour le Challenge du nombre : le club ayant le plus grand nombre de participants.
13. **LA PARTICIPATION** à la course implique l'acceptation du présent règlement.

Renseignements : OCC 04 42 61 10 28 / contact@occ-omnisports.com